



Séance du 9 mars 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du IX^e arrondissement, et le vice-président M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M. Jacques Bravo, président, M. François Loyer, secrétaire général, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Guy Bellargent, Mme Dominique Bertinotti, Mme Florence Bourillon, M. François Chaslin, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, M. Pierre Gatignon, Mme Moïra Guilmart, M. Dominique Hervier, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Daniel Rabreau et le directeur des Archives de Paris .

Excusés :

Mme Dominique Alba, M. Bernard Billaud, M. Pierre Casselle, M. Pierre-Antoine Gatier, M. André Guillaume, M. Maurice Laurent, M. Philippe Meyer, M. Patrick Perin, M. Bernard Rouleau.

Ordre du jour :

- Actualités : *suivi des vœux antérieurs et informations diverses*
- Communication de M. Didier Busson, archéologue, consacrée aux découvertes archéologiques autour du chevet de l'église du Temple.
- Demandes sur les permis de démolir

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

53 RUE DES PETITS-CHAMPS, 1^{ER} ARR.

Est signalée aux membres de la Commission la perte pour le patrimoine parisien du très bel escalier Louis XVI pour lequel *la Commission avait formé un vœu de conservation* lors d'une séance passée. Un ascenseur l'a malheureusement dénaturé.

32 RUE RICHELIEU, 1^{ER} ARR.

De la même façon que pour l'escalier cité précédemment, M. Loyer déplore la disparition d'un escalier datant de la même époque, malgré un *vœu émis en avril 2001*. Des initiatives pour une meilleure connaissance des éléments patrimoniaux parisiens existent pourtant, telles qu'un recensement actuellement mené par des membres du DHAAP et une éventuelle acquisition du fond photographique de Roland LIOT, par la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

57 RUE DES GRAVILLIERS, 3^E ARR.

Lors de la dernière séance février 2004, la Commission avait émis un avis défavorable sur la transformation du pignon d'une maison datant certainement du XVI^e siècle. *Le projet, qui consistait à créer une grande baie vitrée, a été abandonné suite à une concertation avec le pétitionnaire. Aussi, la Commission approuve le nouveau dessin plus respectueux de l'intégrité de l'édifice et du caractère de la rue. Elle souhaite également que soit réalisée une étude dendro-chronologique afin de dater l'immeuble avec certitude.*

3 SQUARE JASMIN, 16^E ARR.

Le bâtiment de Guimard de 1922 situé au 3, square Jasmin a déjà fait l'objet de la part de la Commission de plusieurs vœux qui n'ont pas été suivis en 1990, 2001, et 2002. Restructurée de manière irréversible en 1989, la maison va de nouveau être modifiée, les permis ayant déjà été délivrés par les services concernés après négociation avec les pétitionnaires. Ces derniers se sont engagés à adopter une attitude plus respectueuse envers ce qui reste de l'édifice, en particulier, les planchers et les ornements en pierre artificielle. Cet édifice, l'une des dernières œuvres de Guimard, constitue un prototype où le célèbre architecte expérimenta les principes de l'industrialisation des éléments de construction (parpaings, harpages, appuis en linteaux en ciment-pierre teinté dans la masse). La Commission suggère qu'il soit réalisé un inventaire détaillé de l'œuvre de Guimard afin de la protéger, car une bonne partie a déjà disparu ou tombe en ruine comme les deux immeubles situés avenue Mozart.

Informations diverses

16-18 AVENUE GABRIEL ET 41 RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 8^e ARR.

Le maire du 8^e arrondissement a saisi la Commission au sujet du dépôt d'un permis de construire dans les jardins de l'ambassade des États-Unis, à proximité d'un hôtel particulier construit en 1839 par Louis Visconti pour la baronne de Pontalba et reconstruit en grande partie en 1878 par Félix Langlais pour Edmond de Rothschild dans la tradition des demeures aristocratiques de faubourg. Le projet altérerait un ensemble paysager très cohérent se répétant d'hôtel en hôtel sur l'avenue Gabriel puis les jardins des Champs-Élysées. Un programme similaire a déjà été proposé et rejeté par le Conseil de Paris en 1972, et le secteur est classé au titre des Sites. ***La Commission émet par conséquent un avis défavorable au lotissement du jardin, qui met en péril un ensemble paysager majeur de la ville et porte atteinte à l'hôtel de Pontalba lui-même.***

En outre, elle appuiera sa décision par une lettre adressée à M. l'Ambassadeur des États-Unis exprimant sa vive surprise et sa ferme opposition. Force est de constater qu'une promesse de vente a été signée et que la demande de permis de construire se trouve entre les mains de l'Architecte des Bâtiments de France qui a le pouvoir d'accorder ou non son autorisation. Étant donné l'urgence de la situation, la Commission adressera directement une lettre au Ministre de la Culture pour lui signifier son inquiétude et son opposition au projet.

51-55 AVENUE MONTAIGNE, 8^e ARR. : ÉCURIES DE L'HÔTEL DE LA PAÏVA, 8^e

On demande l'avis de la Commission sur un projet de transformation d'une partie des communs du grand ensemble résidentiel de Daimville pour la compagnie d'assurance La Générale. Il s'agit d'écuries qui ont été construites en 1882, formant trois ailes de faible profondeur en briques cernant une cour couverte d'une verrière métallique, modifiées dans les années 1920 pour s'adapter à l'automobile. La proposition du commanditaire est d'épaissir le bâtiment et la Commission ne s'y oppose pas. En revanche, ***étant donné que l'hôtel de la Païva est lui-même protégé au titre des Monuments Historiques, la Commission propose qu'il en soit de même pour ses écuries.***



© MARC LELIEVRE, DHAAP

73 AVENUE DES Gobelins : CINÉMA GAUMONT - Gobelins, 13^e ARR.

Le Maire du 13^e arrondissement a fait part à la Commission de son inquiétude concernant le cinéma Gaumont Gobelins construit entre 1868 et 1869. La façade, ornée de sculptures attribuées à Rodin est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Mis en vente, il pourrait être transformé en appartements ce qui engendrerait la destruction des dispositifs internes. La Commission rappelle que dans le cadre du volet patrimonial du PLU, la parcelle concernée a été signalée comme protégée au titre de la Ville de Paris. ***Elle maintient également son vœu de 1975 pour la conservation du dispositif de la salle*** et réaffirme sa vigilance vis-à-vis des projets de transformation.

74^{ter} RUE LAURISTON, 16^e ARR. : JEU DE PAUME

La Commission est consultée au sujet d'une demande de protection au titre des Monuments Historiques de la salle de jeu de paume de la rue Lauriston. Construite en 1908, elle est la dernière encore en activité à Paris et présente un dispositif interne assez rare. *L'avis rendu est favorable à l'inscription, et la Commission maintient son vœu exprimé dès 1975 en faveur de la conservation du dispositif de la salle.*

VŒUX INSTRUITS PAR LE MINISTRE DE LA CULTURE JEAN-JACQUES AILLAGON

En ce qui concerne les annexes du Collège de France, la demande de classement au titre des Monuments Historiques est en cours d'instruction. La proposition d'inscription d'une petite maison néoclassique située au 21, rue Biot dans le 17^e arr., et menacée de transformations, a été retenue. Enfin, la Commission a été suivie dans sa demande de protection des Monuments Historiques du pavillon Archambault de l'hôpital Necker-Enfants Malades (15^e arr.).

RENOUVELLEMENT ET FORMULATION DES VŒUX

Suite à une requête de la Commission concernant le renouvellement de vœux, ces derniers seront, dans un souci de clarté intégralement formulés en séance et ne seront pas répétés ultérieurement.

RÉFLEXIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Certains membres regrettent la disparition des procès-verbaux des séances de la Commission et souhaitent qu'ils soient à nouveau rédigés et adressés à chacun des membres. Par ailleurs, est mise en avant la nécessité de se livrer à des réflexions d'ordre plus général tel que l'examen précis des demandes de démolition, et notamment les problèmes liés à la protection des toits ou des escaliers. Il sera donc utile d'organiser des séances thématiques exceptionnelles pour traiter des sujets de fonds qui ne sont qu'évoqués au cours des séances mensuelles.

LES FOUILLES DE NANTERRE : DÉBAT SUR LA LOCALISATION DE LUTÈCE

Les découvertes archéologiques faites à Nanterre et récemment exposées dans la presse qui tendent à faire penser que les origines gauloises de Lutèce se seraient trouvées sur le site de Nanterre plutôt que sur celui de l'Île de la Cité à Paris. Cette idée existe depuis longtemps et commence à prendre corps car les archéologues semblent aujourd'hui s'orienter vers l'identification d'un *oppidum* dans la boucle de Nanterre. Cependant, la question reste ouverte puisque aucune preuve d'une localisation certaine de Lutèce n'a encore été trouvée.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« *Découvertes archéologiques autour du chevet de l'Église du Temple* »

Par M. Didier BUSSON

À l'occasion des projets d'aménagement et de rénovation du Carreau du Temple, dans le 3^e arrondissement, la Mairie de Paris a souhaité l'établissement d'un bilan archéologique préalable à la suite duquel le Ministère de la Culture a prescrit un diagnostic supplémentaire, mené du 9 au 18 juillet 2003 par le DHAAP en collaboration avec l'INRAP.

Une campagne de sondages archéologiques, préparée par une étude de topographie historique (réalisée par Elisabeth Pillet, conservateur du patrimoine au DHAAP), a été mise en place dans une zone correspondante à une partie de l'enclos médiéval du Temple, mentionné sur le plan de Bâle datant de 1553 et dont l'enceinte est inscrite dans le parcellaire actuel. Il apparaît une zone de jardin avec des bâtiments : la résidence du Grand Prieur, l'hôtel du chapitre, le Palais, construit en 1667, et une rotonde néoclassique édifée par Pérard de Montreuil entre 1788 et 1790. Une partie de l'église Sainte – Marie du Temple, détruite dès 1797, est comprise dans l'enceinte du Carreau, dont nous ne disposons pas d'un plan très précis. Notons qu'une autre source est disponible : c'est la surveillance de terrassement effectuée par la Commission du vieux Paris en 1912, conduite par Charles Magne, qui a prétendu restituer l'emplacement et le tracé de celle-ci, apparaissant de nos jours abusifs. Ainsi les recherches ont permis de confirmer l'absence d'un retour du cloître dans la partie occidentale du site. En revanche, à l'extrémité orientale, une partie de l'abside du XIII^e siècle de l'église a été retrouvée, sous forme d'un « fantôme », l'édifice ayant été démoli jusqu'à sa fondation. Des sépultures ont été également mises à jour sous le tracé théorique de l'abside, de l'origine de l'établissement au XII^e jusqu'au XVII^e siècle.

Les sondages confirment en outre l'existence de deux grandes zones archéologiques distinctes : la première est une zone peu bâtie, sans indice funéraire, réservée aux cultures et en partie à l'artisanat. La seconde correspond au secteur d'implantation des boutiques ou des chapelles. Au nord se trouvaient avant la Révolution les bâtiments de service du Prieuré et au sud, d'autres bâtiments, altérés peut-être par la construction des caves du Carreau. Le secteur central correspond à la partie est du cimetière médiéval et moderne de Sainte-Marie-du-Temple. D'après les sondages, plus de 600 tombes restent à fouiller, réparties sur plusieurs niveaux allant des origines de l'église au XII^e siècle jusqu'à la fin du cimetière, au XVII^e siècle. Une telle fouille ne pourrait s'opérer qu'après le démontage de toutes les chapelles ; à ce sujet il semble qu'il y ait toute une réflexion à mener entre archéologues, aménageurs et constructeurs sur la méthodologie de construction d'un éventuel aménagement souterrain.

DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre les 1^{er} et 31 janvier 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Distribution et structure

62 RUE RICHELIEU ET 15-17 RUE VIVIENNE, 2^e ARR.

Cet immeuble, œuvre de Le Maresquier datant de 1917-1920, a déjà été dépouillé de ses décors intérieurs et de ses éléments de distribution importants. Les façades sont intactes et le projet ne concerne que les intérieurs ; ***la Commission ne s'y oppose pas*** étant donné qu'il n'y reste rien à protéger.

29-31 RUE SAINT-LOUIS-EN-L'ÎLE, 4^e ARR.

Le projet concerne deux immeubles mitoyens du XVII^e siècle pour lesquels on veut ouvrir deux passages en rez-de-chaussée, de façon à réunir deux boutiques en une. Sur proposition de M. Pierre Babelon, ***la Commission adopte un vœu en faveur d'une devanture distincte pour chaque immeuble.***



42 AVENUE GEORGE-V, 6 PLACE HENRY-DUNANT, 68 RUE FRANÇOIS-I^{ER} ET 19 RUE QUENTIN-BAUCHARD, 8^e ARR.



L'immeuble et son décor datent de 1870 et ont été transformés en 1893 par l'architecte Sauvestre qui a ajouté une balustrade en pierre et créé un double étage de combles. La société qui occupe l'immeuble propose une transformation interne radicale entraînant la destruction des décors du rez-de-chaussée et du premier étage. ***La Commission attend de plus amples informations pour se prononcer lors de la prochaine séance.***

83-85 AVENUE KLÉBER ET 11 BIS-13 RUE DE MAGDEBOURG, 16^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite transformer en résidence hôtelière cet ensemble formé de deux immeubles datant des années 1880 dont l'un est dû à l'architecte Gaucher (1882). Il envisage pour cela la démolition de toutes les distributions intérieures des bâtiments. ***La Commission décide de visiter les lieux avant de prendre position.***



Décors et dispositifs intérieurs

48X RUE DE JAVEL, 27-39 RUE DE LA CONVENTION ET 2 RUE GUTENBERG :
IMPRIMERIE NATIONALE, 15^e ARR.

La Commission émet un vœu en faveur de la conservation in situ de la statue de Gutenberg par David d'Angers, de la conservation de la marquise à l'occasion de la transformation du bâtiment principal et de la mise en valeur de sa collection de poinçons.

31 RUE DU COUÉDIC, 14^e ARR.

Dans ce petit immeuble des années 1820 conservé dans son état d'origine, il s'agit d'aménager une résidence pour personnes âgées.

La Commission forme le vœu que la maison soit conservée, avec ses huisseries anciennes, ses garde-corps et ses persiennes d'origine.



Escaliers

7 RUE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE, 8^e ARR.

Il s'agit d'un immeuble situé dans une rue percée par l'architecte Jeannot (?) en 1881 pour lequel il est demandé la permission de faire disparaître l'escalier de service, déjà en partie détruit. *La Commission ne s'y oppose pas mais rappelle au pétitionnaire la nécessité de protéger les décors intérieurs.*

Combles et toiture

14-16 RUE DE SAVOIE, 6^e ARR.

Le projet du pétitionnaire pour ce bel immeuble de la fin du XVIII^e siècle est la démolition de la toiture pour une surélévation de l'édifice. Le toit ayant été conservé dans son état du XVIII^e siècle, avec ses lucarnes anciennes et son asymétrie très typique de l'architecture antérieure au XIX^e siècle, comme le fait remarquer M. Léri, *la Commission forme un vœu en faveur du maintien de sa disposition actuelle.*



Démolitions intégrales

1-5, 2-2B & 11-13 CITÉ DEBERGUE, 28 RUE DU RENDEZ-VOUS, 12^e ARR.

Le projet consiste en l'aménagement d'un mail planté et entraînera la disparition d'un certain nombre de bâtiments dont l'un est accompagné d'un petit pignon en briques alternées. *La Commission ne s'oppose pas au projet.*



INSTITUT PASTEUR, 15^e ARR.

La Commission rappelle la présence d'éléments de l'ancien hôpital Saint-Jacques dans l'ensemble formé par l'Institut Pasteur et reste attentive à leur bonne conservation.

16-18 RUE DE PIXÉRÉCOURT, 20^e ARR.



Il s'agit d'une petite maison située dans un environnement anarchique et menacée de démolition. ***La Commission forme un vœu en faveur de sa conservation.***

Façades et décors extérieurs

39-87 QUAI PANHARD-ET-LEVASSOR, 24-36 RUE WATT : GRANDS-MOULINS DE PARIS, 13^e ARR.



Ce bâtiment industriel est dû à Georges Wybo et date de 1917. Il fit l'objet en 1996 d'une demande de conservation par la Commission mais a malheureusement déjà perdu ce qui constituait son principal intérêt, le dispositif de machinerie intérieure. Le projet consiste à restructurer entièrement du bâtiment sans toucher aux façades, ou il n'y a plus rien à conserver.

La Commission s'est également penchée sur la halle aux farines sise au 41-45 quai Panhard-et-Levassor. A titre préventif, ***la Commission émet un vœu pour la conservation de la structure intérieure et des planchers de cette Halle.***

Ce bâtiment attribué à Honneger et construit vers 1948 est appelé à être réaménagée en établissement universitaire.

Crédit photographique : Marc LELIEVRE, DHAAP

La prochaine séance est fixée au jeudi 29 avril 2004.